

## Séance extraordinaire du 19 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mercredi, 19 juillet 2023 à compter de 17 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. Avis de motion pour règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel pour une somme et un emprunt maximum de 3 223 695 \$ pour en acquitter les coûts
2. Fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage de la rue de Versailles / Adjudication
3. Appel d'offres CHI-20242025 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux / Mandat à l'Union des Municipalités du Québec
4. Période de questions
5. Fin de la séance

### Résolution 2023-07-232

#### **Avis de motion pour règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel pour une somme et un emprunt maximum de 3 223 695 \$ pour en acquitter les coûts**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel pour une somme et un emprunt maximum de 3 223 695 \$ pour en acquitter les coûts » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal avant le début de la présente séance, **en conséquence**,

**Avis de motion** est donné par Michel Denicourt, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel pour une somme et un emprunt maximum de 3 223 695 \$ pour en acquitter les coûts ».

Séance extraordinaire du 19 juillet 2023

**Résolution 2023-07-233**

**Fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage de la rue de Versailles / Adjudication**

**Considérant** l'appel d'offres par voie d'invitation lancé le 10 juillet 2023 pour la fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage de la rue de Versailles et la réception comme suit :

Soumissionnaire	Prix AVANT taxes	Prix Taxes INCLUSES	Commentaire
Guillevin International cie Granby	56 043,49 \$	64 436,00 \$	Conforme
Tradelco inc. Granby		\$	N'a pas déposé
Nedco Brossard		\$	N'a pas déposé

**Considérant** l'analyse faite;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'adjuger le contrat n° IS / V202307.10 pour la fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage de la rue de Versailles au seul et plus bas soumissionnaire conforme, Guillevin International cie de Granby, pour le prix de 56 043,49 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 19 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

*Madame la conseillère, Joanie Généreux, quitte la salle.*

**Résolution 2023-07-234**

**Appel d'offres CHI-20242025 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux / Mandat à l'Union des Municipalités du Québec**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac;

**Considérant** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code Municipal du Québec* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «règlement n° 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le Conseil d'administration de l'UMQ;

**Séance extraordinaire du 19 juillet 2023**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que :**

- le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;
- la Ville de Saint-Césaire confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'UMQ visant l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;
- la Ville de Saint-Césaire confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Césaire s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;
- la Ville de Saint-Césaire confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- la Ville de Saint-Césaire reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non-membres de l'UMQ;
- un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans la résolution: 2023-07-233.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe